



ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL PICASSO-PARIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2013-09

AVENANT A LA CONVENTION DE RESTAURATION

Le conseil d'administration,

Vu le décret du 7 juillet 2010 portant nomination Madame Anne BALDASSARI en qualité de présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 28 février 2013

Le Conseil d'administration adopte la délibération suivante :

Article 1

Le Président est autorisé à signer l'avenant à la convention passée avec l'Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières (AGRAF).

Article 2

Les dispositions de la présente délibération prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Fait à Paris, le 28 février 2013



Le président,
Anne BALDASSARI
Conservateur général du patrimoine